



COMMUNIQUÉ DE PRESSE

CGT Éduc'action - 263 rue de Paris - case 549 - 93515 Montreuil cedex
Mel : unsen@ferc.cgt.fr - Site : www.cgteduc.fr

Loi Blanquer : Une vision de l'école que nous combattons.

Dès la présentation du projet de loi de *l'École de la confiance*, la CGT Éduc'action a dénoncé la tentative du ministre d'institutionnaliser la mise au pas des personnels, la limitation des libertés (individuelles et pédagogiques), et des modifications profondes du cadre institutionnel.

Après le passage en commission de l'Assemblée nationale et deux jours de débats en séance plénière, nous considérons que nos craintes et dénonciations étaient bel et bien fondées. Pire, des amendements ont permis d'ancrer durablement ce projet de loi dans une idéologie passiste et autoritaire. Pour une grande partie des député·es et le ministre, l'École doit être avant tout le lieu de l'obéissance et du formatage au bénéfice de l'ordre républicain, de la défense de la Nation et de la formation des élèves au seul profit du monde de l'entreprise. Il est significatif de voir que l'article 1 de ce projet de loi, largement décrié, visant à imposer un devoir de réserve aux personnels de l'Éducation nationale, ait suscité deux jours de débats et autant d'amendements.

La CGT Éduc'action ne comprend pas plus la volonté d'introduire des symboles comme la présence obligatoire du drapeau tricolore et de la Marseillaise, mais aussi le laxisme complaisant du ministre sur les questions de l'uniforme ou l'exclusion des mères voilées des sorties scolaires.

Ces débats interminables montrent combien l'École représente un enjeu politique, que chaque nouvelle loi sur son évolution donne l'occasion aux député·es les plus réactionnaires d'avancer leurs idées. La nouveauté réside dans l'accompagnement actif du ministre qui valide de tous ces ajouts.

Ces deux jours de travail parlementaire n'augurent rien de bon pour la suite de l'étude du texte. En effet, d'autres sujets très sensibles s'annoncent. La CGT Éduc'action dénonce la volonté du ministre Blanquer et des député·es d'exploser le cadre national de l'École en instaurant des Écoles du Socle (de la maternelle au collège) au bénéfice des collectivités territoriales ou d'instaurer un management de l'institution par l'évaluation à travers un Conseil non indépendant dédié. La question de l'instruction obligatoire dès trois ans nous interroge également. Si cela correspond à une revendication de la CGT Éduc'action, nous dénonçons les conséquences de cette mesure sur les finances publiques des collectivités et exigeons qu'elle soit complétée par l'abrogation de la Loi Debré sur le financement des établissements privés.

La CGT Éduc'action considère que toutes ces attaques portées par cette loi, conjuguées à une austérité budgétaire, sont d'une rare violence et qu'il y a urgence à construire une large mobilisation citoyenne afin de s'y opposer. Elle appelle à nouveau les personnels à se réunir et à discuter des actions à porter pour s'opposer à la politique globale d'Éducation du gouvernement.

Montreuil, le 14 février 2019